DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s): Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/96 - Construction de logements sociaux - 1323
Aide à la création de logements locatifs très sociaux

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux bailleurs sociaux figurant au tableau annexé des subventions d'un montant total de 217 042 €.

Elle approuve par ailleurs la convention-type d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux, annexée au rapport, et autorise son président à signer le moment venu les conventions à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés, à savoir l'Office public de l'habitat (OPH) de la communauté urbaine de Strasbourg "CUS Habitat" et "Résidences sociales de France".

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Accusé de réception N°: A067-226700011-20130204-75269-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 12/02/13